

*The Permanent Mission
of the Kingdom of Morocco
to the United Nations*



البعثة الدائمة
للمملكة المغربية لدى الأمم المتحدة
نيويورك

55^{ème} session de la

Commission de la Condition de la Femme

Déclaration

de la délégation marocaine

*au titre du point de l'ordre du jour sur
le thème prioritaire :*

*« Accès de la femme à la science et
la technologie et à un travail décent »*

New York, le 28 février 2011

- Prière de vérifier à l'audition -

Monsieur le Président,

Permettez-moi tout d'abord de vous féliciter pour votre élection à la présidence de la Commission de la condition de la femme et de vous assurer du soutien de ma délégation pour l'accomplissement de votre tâche. Mes félicitations s'adressent, également, aux membres du Bureau et du Secrétariat.

Ma délégation s'associe à la déclaration du représentant de l'Argentine, au nom du Groupe des 77 plus la Chine et accueille favorablement les rapports du Secrétaire Général présentés au titre du point de l'ordre du jour se rapportant au thème prioritaire. Ma délégation accueille, également, avec intérêt, le Rapport de la Directrice exécutive de l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation de la femme.

Monsieur le Président,

Conscient de l'importance du renforcement de l'architecture onusienne, ma délégation accueille favorablement l'établissement de l'entité ONU-Femmes, initiative que ma délégation a appuyée dès son lancement. Nous nous réjouissons de la désignation, à la tête de cette entité, de Mme Michelle BACHELET connue pour son engagement en faveur de l'égalité des sexes et de l'autonomisation des femmes. Je voudrais ici la féliciter et l'assurer de toute notre coopération et de notre appui dans l'accomplissement de sa mission.

Ma délégation voudrait réaffirmer l'engagement du Maroc en faveur des cinq axes prioritaires annoncés par Mme BACHELET, dans le cadre de la mise en place du Plan Stratégique de l'entité qui sera présenté en juin prochain et qui coïncident parfaitement avec les priorités nationales de notre pays en matière d'égalité des sexes et d'autonomisation de la femme.

Le rapport du Secrétaire Général sur le thème prioritaire souligne, à juste titre, l'importance de la science, de la technologie et de l'innovation dans l'accélération de la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le Développement, notamment, en ce qui concerne l'élimination de la pauvreté, la lutte contre les maladies, l'accès et l'amélioration de la qualité de l'éducation ainsi que l'atténuation des effets des changements climatiques.

Dans ce cadre, le Maroc a déployé des efforts louables en vue de faciliter l'accès des femmes, à la science, à la technologie et à l'innovation. C'est ainsi que le taux actuel des étudiantes inscrites dans les universités marocaines est de l'ordre de 45,11%. Les femmes marocaines représentent 50% de l'ensemble des étudiants en sciences et techniques, 60% en médecine et pharmacie et 90% en

sciences de l'éducation. Ces indicateurs renseignent sur la parité dont le Royaume a fait une priorité à travers le train de réformes initiées depuis l'indépendance.

Ma délégation accueille favorablement les recommandations du rapport du Secrétaire Général, se rapportant au thème prioritaire, notamment, la nécessité d'éliminer les obstacles à la création et au développement d'entreprises appartenant à des femmes, y compris les lois discriminatoires sur l'accès aux terres et aux biens, l'accès limité au crédit, à la formation et à l'information et faire en sorte que les entreprises et les parcs technologiques répondent aux besoins des femmes chefs d'entreprises.

Je voudrais à cet égard, signaler que la promotion du rôle de la femme dans les différents secteurs de l'activité économique a constitué un vecteur principal de l'action gouvernementale. Dans ce contexte, les femmes entrepreneurs marocaines représentent une proportion importante des diplômés universitaires. De même, les entreprises féminines, qui sont, majoritairement, des PME, contribuent à concurrence de 37% dans le secteur des Services, 31% dans celui du Commerce et 21% dans le secteur de l'Industrie, particulièrement, le textile.

Monsieur le Président,

Nous sommes convaincus que l'implication de la femme dans le domaine de l'éducation et de la formation, dans l'acquisition des connaissances scientifiques, la recherche et le développement apportera non seulement un surcroît de compétence, mais serait de nature à mieux répondre aux impératifs d'intégration de la femme au marché du travail et sa contribution au développement économique et social du pays.

Dans le cadre des réformes engagées pour assurer l'accès de la jeune fille à l'éducation, le Gouvernement marocain a mis en place une stratégie visant l'abaissement de l'âge d'accès à l'école et l'obligation de garder les enfants dans les établissements scolaires au moins jusqu'à 15 ans. Cette stratégie vise à lutter contre l'abandon scolaire et l'analphabétisme, de manière quasi définitive, à l'horizon 2015.

Par ailleurs, et afin de permettre à la jeune fille en milieu rural, de bénéficier d'une éducation de base, le Maroc a entrepris des actions d'encouragement, au profit des filles et de leurs parents, notamment :

- Le programme « Foyer des étudiantes » consistant à prendre en charge les jeunes filles scolarisées issues de familles rurales démunies et celles ne disposant pas de moyens leur facilitant un accès facile à l'école.
- Le programme de transfert monétaire pour la prise en charge des frais de scolarité des enfants à l'école.
- La mise en place d'espaces multifonctionnels pour l'autonomisation des femmes et de filles.

Le renforcement du rôle de la femme dans les domaines économique, social et politique, s'est traduit, également, par l'adoption d'une approche budgétaire, soucieuse de l'égalité des sexes, par la production d'un Rapport Genre, publié annuellement depuis 2005. Il s'agit, également, de l'adoption de la stratégie nationale d'équité et d'égalité des sexes, celle de la lutte contre la violence à l'égard des femmes ainsi que l'Agenda gouvernemental pour l'équité et l'égalité, au titre de la période 2010 – 2015, qui sera adoptée prochainement.

Ma délégation se félicite de la qualité de la coopération exemplaire et fructueuse et de l'importance du rôle actif que le Bureau sous-régional d'ONU-Femmes basée au Maroc, ne cesse de jouer sur le plan technique et du savoir-faire, en collaboration avec le Gouvernement et les composantes de la société civile, pour soutenir les initiatives novatrices visant à promouvoir l'autonomisation de la femme et son émancipation.

Considérant le rôle important que joue le Bureau ONU-Femmes à Rabat, le Maroc souhaite vivement que les consultations en cours pour la conception du Plan Stratégique d'ONU-Femmes prennent en considération les préoccupations de l'Equipe-pays sachant que celle-ci a contribué étroitement à l'amélioration de la condition de la femme marocaine. A cet égard le Royaume du Maroc exprime le vœu de voir ce Bureau renforcé et élargi pour lui permettre de répondre, de manière appropriée, aux besoins nationaux et régionaux.

Concernant la participation de la femme à la vie politique, des avancées tangibles ont été enregistrées dans ce domaine par la mise en œuvre de réformes juridiques et de mesures institutionnelles qui consacrent le principe de l'égalité genre dans le cadre d'une approche multisectorielle participative et intégrée.

Cette volonté s'est concrétisée au cours des dernières années par une meilleure participation de la femme à la gestion des affaires publiques et au processus décisionnel à tous les niveaux et ce, à travers une présence de plus en plus

croissante dans les institutions représentatives, exécutives et judiciaires du Royaume. L'instauration d'un quota de participation des femmes à la vie politique a permis un meilleur accès à la gestion communale en portant le nombre d'élues conseillères à 3428 en 2009.

La nomination de femmes aux hauts postes de responsabilité, notamment à ceux de conseillère de Sa Majesté le Roi, de Ministre déléguée, de gouverneurs, de femmes ambassadrices, de femmes Ministres et l'élection de 35 femmes au Parlement, reflètent l'attachement de notre pays au principe de l'égalité des sexes dans la participation à la vie publique.

Mr le Président,

Toute initiative visant l'autonomisation et la promotion de la femme gagnerait à s'inscrire dans une vision essentiellement démocratique, globale et intégrée. L'accès de la femme à la science à la technologie et à un travail décent, synonyme d'une intégration pleine et entière au sein de la société, requiert, au préalable, le renforcement de l'Etat de droit et le respect des droits fondamentaux de la femme.

Je vous remercie.